

AUSTRALIE

Date des élections: 1^{er} décembre 1984

But de la consultation

Renouvellement de tous les membres de la Chambre des représentants et de la moitié des membres du Sénat (46) à la suite de la dissolution anticipée du Parlement le 26 octobre 1984. Les précédentes élections générales avaient eu lieu le 5 mars 1983.

Caractéristiques du Parlement

Le Parlement du Commonwealth d'Australie se compose de deux Chambres: le Sénat et la Chambre des représentants.

Le Sénat compte 76 sénateurs* élus pour 6 ans et renouvelables par moitié tous les 3 ans. Chacun de six Etats de l'Australie est représenté par 12 sénateurs, tandis que le Territoire de la Capitale australienne et le Territoire du Nord sont représentés par deux sénateurs chacun, élus lors de chaque élection à la Chambre des représentants.

La Chambre des représentants doit, aux termes de la Constitution, comprendre, autant que possible, deux fois plus de membres que le Sénat. Le nombre des représentants de chacun des six Etats constituant l'Australie est proportionnel à leur population mais ne doit pas être inférieur à cinq. A l'heure actuelle, la Chambre se compose de 148 membres*, y compris les deux membres représentant le Territoire de la Capitale australienne et celui représentant le Territoire du Nord. Tous les représentants sont élus pour 3 ans.

Systeme électoral

Sont électeurs les citoyens australiens âgés d'au moins 18 ans révolus et les sujets britanniques, inscrits sur les registres électoraux à la date du 25 janvier 1984. Ne peuvent pas exercer le droit de vote les aliénés mentaux, les traîtres ou les personnes purgeant, pour un motif quelconque, une peine de prison égale ou supérieure à cinq ans, les personnes détenant un permis de séjour temporaire conformément à la Loi sur l'immigration et les interdits d'immigration aux termes de cette même Loi.

Le vote est obligatoire et l'abstention punie d'une amende pouvant atteindre A\$50.

Sont éligibles à la Chambre des représentants ou au Sénat tous les citoyens australiens remplissant les conditions requises pour être électeur, à l'exception des membres des assemblées d'Etat et des assemblées territoriales. Ne peuvent être membres du Parlement les faillis non réhabilités, les personnes ayant fait acte d'allégeance vis-à-vis d'un Etat étranger, celles exerçant une fonction publique lucrative, les pensionnés de l'Etat ou encore certaines personnes ayant un intérêt pécuniaire dans un contrat passé avec le Gouvernement.

•Voir section *Evolution parlementaire*, p. 6.

Les candidats au Parlement doivent être présentés par six électeurs et faire un dépôt de AS500 pour le Sénat et AĪ250 pour la Chambre des représentants. Cette somme est remboursée à tout candidat ayant obtenu au moins 4% des votes de première préférence.

Les membres de la Chambre des représentants sont élus dans les circonscriptions uninominales selon un système de vote préférentiel ou alternatif. Conformément à ce système, ils sont élus - à raison d'un par circonscription électorale - à la majorité absolue des suffrages exprimés. Les électeurs doivent indiquer sur leur bulletin de vote un ordre de préférence entre tous les candidats briguant le même siège. Lorsque, dans une circonscription électorale, aucun des candidats ne recueille la majorité absolue des votes de première préférence, il est procédé à un second décompte des suffrages. A cet effet, on élimine le candidat ayant reçu le moins de voix, tandis que les bulletins qui lui avaient été attribués lors du premier dépouillement sont répartis entre les candidats restants en fonction de la seconde préférence exprimée par chaque électeur. Ce processus est poursuivi jusqu'à ce que l'un des candidats obtienne la majorité absolue.

Les sénateurs sont élus selon le système du suffrage unique transférable et de la représentation proportionnelle. Conformément à ce système, chaque électeur indique, soit son ordre de préférence entre tous les candidats qui se présentent dans sa circonscription électorale, soit l'ordre de préférence indiqué par un parti ou une coalition de candidats. Après avoir compté le nombre de votes de première préférence, on détermine le quotient électoral en divisant le total des votes de première préférence par le nombre de sièges à pourvoir et en augmentant d'une unité le résultat de cette opération; tout candidat ayant obtenu un nombre de voix égal ou supérieur au quotient ainsi établi est déclaré élu. Lorsqu'il reste des sièges à pourvoir, il est procédé à une seconde répartition analogue à celle qui est effectuée à la Chambre des représentants, sur la base de la deuxième préférence, après transfert au profit des candidats demeurant en lice des restes des voix (c'est-à-dire du nombre en sus du quotient) des candidats élus.

En cas de vacance d'un siège à la Chambre des représentants en cours de législature, il est procédé à une élection partielle. Lorsqu'un siège devient vacant au Sénat, il est pourvu, soit par élection par le Parlement de l'Etat concerné, soit, si ce Parlement n'est pas en session, par désignation par le Gouverneur de celui-ci. La personne ainsi choisie, dans le cas où elle remplace un membre notoire d'un parti politique, doit appartenir à ce même parti. Une séance conjointe des deux Chambres du Parlement du Commonwealth est nécessaire pour pourvoir tout siège vacant de sénateur représentant le Territoire de la Capitale australienne; si le Parlement n'est pas en session, le Gouverneur général peut désigner un intérimaire qui occupe le siège vacant jusqu'à 14 jours avant le début de la session. Dans le Territoire du Nord, le siège vacant est pourvu par l'Assemblée législative ou, si celle-ci ne siège pas, par l'Administrateur pour le même délai. Dans chacun des Territoires, la personne désignée doit être du même parti politique que l'ancien titulaire du siège si celui-ci est un membre notoire d'un parti politique.

Considérations générales et déroulement de la consultation

La date des élections a été annoncée le 8 octobre 1984, le Premier Ministre Bob Hawke (Parti travailliste) ayant déclaré que ces élections anticipées visaient à permettre à l'électorat

de se prononcer sur le Gouvernement et de renouveler son mandat. Cette décision aurait également été dictée par la nécessité de synchroniser les élections à la Chambre des représentants et au Sénat.

Durant la campagne électorale de sept semaines, le Premier Ministre sortant a insisté sur les réalisations du Gouvernement dans les domaines économique et social (baisse des taux d'inflation et de chômage, réformes bancaire et financière, croissance du produit national brut) et dans celui des relations internationales. Le principal adversaire du Parti travailliste était la coalition conservatrice des partis libéral et national. Le dirigeant des libéraux, M. Andrew Peacock, prétendait que le Gouvernement ne pourrait pas soutenir la reprise économique du pays et que des réformes de grande envergure étaient nécessaires, notamment dans le domaine fiscal. La question de la criminalité organisée a également été soulevée durant la campagne.

Au total, 830 candidats (628 pour la Chambre des représentants et 202 pour le Sénat) et 16 partis politiques briguaient les 148 sièges de la Chambre élargie et les 46 sièges du Sénat (dont 12 supplémentaires). Le scrutin de décembre était la première élection fédérale financée par des fonds publics.

Le jour du scrutin, le Parti travailliste est resté au pouvoir, comme prévu, mais avec une majorité réduite à la Chambre, en dépit de la popularité du Premier Ministre Hawke. Au Sénat, l'équilibre des forces continuait de reposer sur le Parti démocrate. M. Hawke a annoncé le 12 décembre la composition de son Cabinet remanié.

Données statistiques*1. Résultats du scrutin et répartition des sièges
à la Chambre des représentants*

Nombre d'électeurs inscrits.	9866266	
Votante.	9291365	(94,17%)
Bulletins blancs ou nuls.	626 125	
Suffrages valablement exprimés.	8 665 240	

Formation politique	Nombre de candidats	Suffrages obtenus	%	Nombre de sièges	Nombre de sièges détenus au moment de la dissolution	Nombre de sièges gagnés lors des précédentes élections
Parti travailliste austra- lien	148	4120304	47,5	82	75	75
Parti libéral.	140	2979007	34,4	45	33	33
Parti national	73	921150	10,6	21	17	17
Démocrates australiens	138	472247	5,4	—	—	
Parti travailliste démo- crate	39	49120	0,6	—	—	
Parti antinucléaire	6	17977	0,2	—	—	
Parti ouvrier socialiste	9	9460	0,1	—	—	
Divers	75	95975	1,1	—	—	
				148*	125	125

*23 sièges de plus depuis les dernières élections.

2. Résultats du scrutin et répartition des sièges au Sénat

Nombre d'électeurs inscrits	9 866 266	
Votants	9 325 349	(94,51%)
Bulletins blancs ou nuls	439 843	
Suffrages valablement exprimés	8 885 506	

Formation politique	Nombre de candidats	Suffrages	%	Nombre de sièges gagnés aux élections de 1984	Nombre total de sièges
Parti travailliste australien	28	3 748 776	42,2	20	34
Parti libéral	31	2 987 789	33,6	17	28
Parti national	20	525 185	5,9	3	S
Démocrates australiens	26	676 160	7,6	5	7
Parti anti-nucléaire	17	642 435	7,2	1	1
«Call to Australia» (Pour la mobilisation de l'Australie)	14	162 272	1,8	—	—
Parti travailliste démocrate	4	32 472	0,4	—	—
Formation du sénateur Harradine	2	22 992	0,3	—	—
Parti des pensionnés d'Australie	4	23 974	0,3	—	—
Divers (y compris les indépendants)	56	634 511	0,7		1
				46	76*

* 12 sièges de plus depuis les dernières élections.

3. Répartition des parlementaires par catégories professionnelles

Profession juridique.	30
Enseignement	29
Directeurs ou administrateurs de sociétés	19
Producteurs (produits de base).	16
Responsables de partis.	14
Consultants.	13
Médecins praticiens	13
Responsables syndicalistes.	12
Membres de Parlement provincial.	12
Comptables, vérificateurs de comptes, secrétaires	12
Fonctionnaires.	11
Détaillants et grossistes.	7
Commerçants.	5
Pharmaciens.	4
Journalistes.	3
Ingénieurs.	2
Forces armées.	2
Médias.	2
Responsables d'associations.	2
Divers.	<u>16</u>
	224

4. Répartition des parlementaires suivant le sexe

	Chambre des représentants	Sénat
Hommes.	140	62
Femmes.	8	14
	148	76

5. Répartition des parlementaires
par classes d'âge

	Chambre des représentants	... Sénat
Moins de 30 ans	3	
30-34 ans	10	3
35-39 »	22	7
40-44 »	19	14
45-49 »	38	12
50-54 »	29	16
55-59 »	21	12
60-64 »	5	X
65-69 »	1	4
	148	76